



FOIRE RÉGIONALE DE LA CÔTE



Maj 01.02.2026

FOIRE REGIONALE DE LA CÔTE INSCRIPTION – 5^{ème} édition – 2026

Madame, Monsieur,

C'est à nouveau l'heure de parler de la Foire Régionale de la Côte et en grande pompe car nous célébrons déjà les 5 ans ! Les dates sont arrêtées aux

**Samedi 14 et dimanche 15 mars 2026
Toujours à la Salle Polyvalente de Montoly, à Gland.**

L'Association Ensemble sur la Côte (ESLC) fédère les acteurs économiques et culturels de notre région autour d'une Foire régionale qui a pour but de favoriser la vie locale et économique sur la Côte Lémanique.

4 éditions ont déjà été mises sur pied, dont la dernière en mars 2025 qui a réuni plus de 55 exposants. Riches de ces expériences, nous renouvelons cet évènement et comptions sur votre venue et participation.

Quelles sont les nouveautés pour cette 5^{ème} édition ?

- Réaménagement du plan intérieur dans les 2 salles pour une meilleure fluidité des visiteurs
- Augmentation des animations et des offres de divertissement pour accroître le plaisir et la fréquentation
- Des partenaires vous proposeront des solutions pour faciliter vos préparatifs.

Informations à la suite de votre inscription

Pourquoi y participer à la Foire Régionale de la Côte ?

- Pour promouvoir votre activité au niveau local et régional
- Augmenter votre visibilité et votre carnet clients
- Une occasion de plus pour votre réseautage
- Faire des rencontres humaines
- L'association se renforce et grandit, soyez dans le train qui va faire avancer la Côte Lémanique !

Retrouvez toutes informations utiles concernant cet évènement et votre inscription sur notre site et réservez votre place en vous inscrivant sur notre site web <https://eslc.ch/formulaire-dinscription-foire-2026/>

Soutenez-nous en devenant membre ?

- En plus de nous apporter votre soutien, vous obtiendrez des rabais chez les autres membres de l'association et profiterez d'avantages et de réductions lors des rendez-vous organisés par l'association.
Inscriptions sur notre site <https://eslc.ch/devenir-membre/>

Nous sommes à votre disposition pour toutes demandes et renseignements à exposants@eslc.ch et dans l'attente de votre retour, nous vous présentons, nos meilleures salutations.

Pour l'Association Ensemble sur la Côte

La commission exposant
Cédric Jaccard – 079 467 35 51
Léa Stocchetti – 079 957 12 61

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin de diviser les charges et ainsi créer cet événement, voici les frais :

- Participation aux frais de gestion 50.00
- Electricité – en fonction de vos besoins Sur demande et facturée
- Participation à l'élimination des déchets 25.00

Total en CHF 75.00 + électricité si demandée

Le prix de location comprend

- Les frais logistiques et administratifs
- 2 badges d'accès au stand
- Les transports, l'infrastructure et l'aménagement de l'exposition
- Les animations et divertissements
- La réalisation, l'impression et la distribution de la campagne de promotion
- Le tirage du courant fort et des installations électriques d'usage
- 1 place de stationnement gratuite par exposant

VOUS INSCRIRE, c'est simple !

- Dites-nous quel emplacement vous souhaitez

**En fonction des inscriptions reçues, l'organisation attribuera de manière cohérente les emplacements définitifs de chaque exposant.*

- Remplissez le formulaire on-line sur notre site : <https://eslc.ch/formulaire-dinscription-foire-2026/>
- Régler la facture que notre équipe vous fera parvenir par email.
Votre paiement validera l'inscription et confirmera votre accord avec le présent règlement.
- A réception du paiement, une confirmation d'inscription ainsi que votre emplacement vous sera envoyée par e-mail.
- Délai d'inscription : 15 février 2026

INFORMATIONS UTILES

- Lieu Salle et parking de Montoly – Ch. De Montoly 1 – 1196 Gland
- Dates & Horaires Exposition Samedi 14 mars 2026 : 10h00 à 22h00
Dimanche 15 mars 2026 : 10h00 à 16h00
- Date/horaire de montage **Vendredi 13 mars de 09h00 à 22h00 exclusivement**
- Livraison et déchargement Merci d'utiliser exclusivement la zone prévue
Afin de fluidifier vos aller-retours, merci de parquer votre véhicule immédiatement à l'issue du déchargement.
- Contrôle sécurité emplacement : Samedi 14 mars 2026 : **09h00 – Présence obligatoire sur votre stand**
Dimanche 15 mars 2026 : **09h15 – Présence obligatoire sur votre stand**
- Date/horaire démontage Dimanche 15 mars 2026 : dès 16h00 et jusqu'à 22h00
Il est interdit de démonter avant 16h00 - Rien ne doit rester sur place le soir même – sauf sur demande. Dans le cas contraire une pénalité de CHF 400.00 sera facturée.
- Badge de stand A commander – Les 2 premiers sont offerts – Les suivants CHF 5.00/l'unité
- Parking public gratuit Oui – Merci de le laisser libre pour le public
- WC Oui
- Accès handicapé Oui
- Accès chariot Oui (en pente) – prévoir votre chariot svp !!
- Bar Oui
- Nourriture Oui
- En cas d'annulation Reconduct
- Vente sur les stands Possible, sauf les boissons et tous autres liquides à consommer sur place.

Au plaisir de vous accueillir parmi nos exposants !

REGLEMENT DE PARTICIPATION

INSCRIPTION

1. Le seul moyen de devenir exposant c'est de s'inscrire sur le site www.eslc.ch et de remplir le formulaire.

REGLEMENT DE VOTRE ESPACE

2. Notre équipe vous fera parvenir la facture **PAR EMAIL** et votre règlement confirmera votre inscription. Sans nouvelle de paiement à **7 JOURS**, l'organisation se réserve le droit de disposer de l'espace.

ANNULATION

3. L'exposant peut rompre le contrat qui le lie à la Foire Régionale de la Côte uniquement par email à exposants@eslc.ch avec **accusé de réception** selon les informations et délais ci-dessous :
 - a. Jusqu'à 30 jours avant la foire, 50% de la somme seront restitués à l'exposant **SI** l'organisation arrive à relouer l'espace. Dans le cas contraire 100% seront facturés.
 - b. A moins de 30 jours, le montant total est dû.

En cas de non-présence le jour du montage, la somme facturée reste due, afin de pouvoir couvrir les frais de l'événement. La Foire Régionale de la Côte se réserve le droit de disposer du stand faisant l'objet du contrat sans avoir à rembourser ou indemniser l'exposant, ou encore de prendre toutes dispositions pour le décorer et ne pas laisser un emplacement vide, ceci à la charge de l'exposant défaillant.

4. En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur, le prix de location du stand vous sera remboursé, à l'exclusion des frais de gestion.
5. En cas de report par l'organisateur de l'événement à une date ultérieure :
 - a. Un montant forfaitaire de frais liés à la relance de la nouvelle date sera divisé entre tous les exposants. (Frais d'annulation, frais communication, frais divers)
 - b. Si vous n'êtes pas en mesure de participer à la nouvelle date, le prix de location du stand vous sera remboursé, à l'exclusion des frais gestion et d'un montant forfaitaire lié aux frais de relance.
6. La tenue de propos insultants, pénalement répréhensibles, la vente de produits non annoncés ou non-conformes, pourra entraîner la fermeture immédiate du stand. Dans ce cas, l'exposant ne sera ni remboursé ni indemnisé.

OBLIGATIONS

7. Aucune denrée alimentaire solide ou liquide ne doit être distribuée sur les espaces/stands mis à part les produits de marketing emballés individuellement.
8. Les emplacements « **FOODTRUCKS ou STAND FOOD** » sont destinés à la vente de produits alimentaires exclusivement (**sans boissons**).
9. Il est interdit de fixer, d'accrocher, clouer/punaiser/scotcher du matériel sur les tables, les rideaux ou les bâches, les murs de la salle ou les arbres et murs extérieurs. Un contrôle aura lieu. Le cas échéant, des frais de nettoyage ou de réparation seront facturés à l'exposant.
10. Seuls les espaces loués doivent être exploités. Aucune autre forme de promotion ou de publicité ne sera autorisée sur l'ensemble du site. L'affichage, la pose de banderole et de roll-up est interdite hors de la surface louée. Les roll-up et autres publicités doivent être installés **SOLIDEMENT** à l'arrière des espaces et ne pas obstruer la vue. La distribution de flyers est autorisée uniquement pour les exposants et sur leurs stands respectifs. Au vu de l'aménagement, il se peut que vous trouviez des plaques de sol dû au montage dans vos espaces, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez prévu une décoration ou un aménagement ayant des dimensions précises. **La sous-location est strictement interdite.**

Les produits présentés sur le stand doivent être ceux annoncés lors de l'inscription. En fonction, les produits peuvent être retirés de la vente et l'abus pourra entraîner la fermeture immédiate du stand. Dans ce cas, l'exposant ne sera ni remboursé ni indemnisé.

INFORMATIONS GENERALES

11. L'association ne prend aucune commission sur vos ventes.
12. Aucune gratuité ne doit être faite dans les stands sous l'association ESLC.ch ou la FOIRE.
13. L'Association ne peut être tenue responsable des accidents, vols et autres détériorations. Nous vous conseillons d'assurer votre matériel et tenir vos valeurs sous surveillance.
14. En fonction de votre activité, vous devez prévoir la protection du sol de votre emplacement selon la surface louée. Le cas échéant, des frais de nettoyage/réparations seront facturés à l'exposant. Un contrôle est effectué par nos équipes au montage et au démontage.
15. Les animaux sont interdits dans la salle selon directive communale, mais profitent d'un parc à chien à l'extérieur. (non surveillé)
16. L'association Ensemble sur la Côte ne peut être tenue responsable des cas de forces majeures (feu, maladie, catastrophe naturelle, etc...)
17. Nourriture et boissons sont interdites dans la salle.
18. **Aucune boisson ne peut être offerte ou vendue, sauf pour DEGUSTATION sur les espaces/stands/food trucks.** Vous trouverez des buvettes qui sont tenues par les bénévoles l'Association Halloween la Côte, merci de leur réserver bon accueil.
19. À la vue des déchets retrouvés et laissés sur place, une taxe forfaitaire a été instaurée depuis 2025.